

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 001/DEC/COM/21
PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE
EXECUTIF PAR INTERIM DE LA COREP



LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 6 et 9 ;

Vu la Décision N°015/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016 portant adoption des Statuts de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;

Vu la Décision N°016/DEC/COM/16 du 07 octobre 2016 portant adoption des Statuts du personnel de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;

Considérant les dispositions de la Décision No 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021 portant mise en place et fonctionnement des Institutions Spécialisées de la CEEAC ;

Nous référant au Statut du personnel de la CEEAC adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC à Libreville en République Gabonaise, le 18 décembre 2019 ;

Considérant que le poste de Secrétaire Exécutif de la COREP est vacant consécutivement au décès de Monsieur Emile ESSEMA, survenu le 10 novembre 2021 à 10 heures 50 à la Polyclinique Dr CHAMBRIER de Libreville en République Gabonaise ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé Secrétaire Exécutif par intérim de la COREP, Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, cumulativement avec ses fonctions d'Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif par intérim assure les affaires courantes durant la période de transition, en liaison avec les autres organes de la COREP.

Article 3 : La présente Décision est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Fait à Yaoundé, le 11 DEC 2021

Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en exercice ;



Dr TAIGA